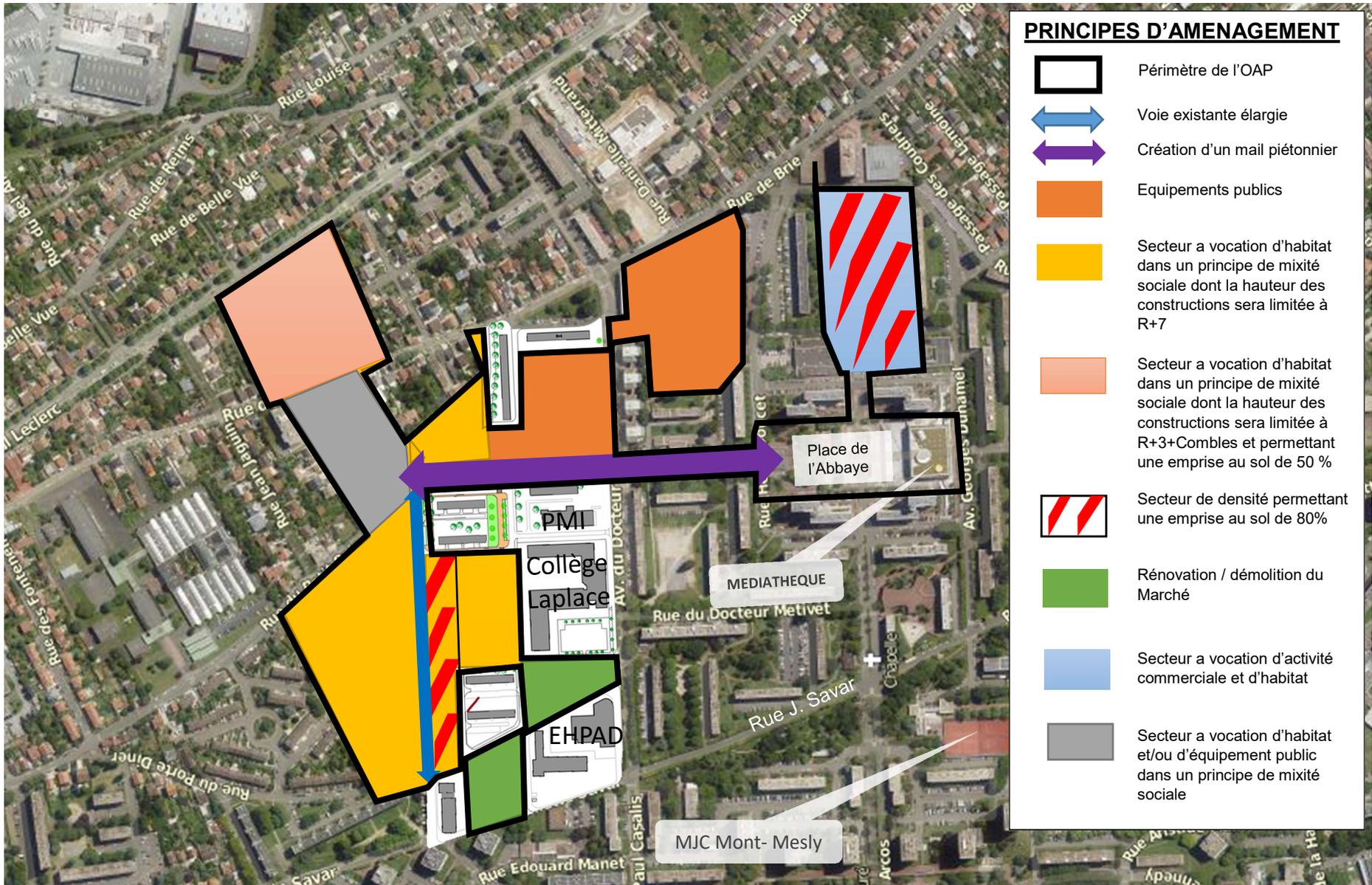


ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION DU SITE HAUT MONT- MESLY



PRINCIPES D'AMENAGEMENT	
	Périmètre de l'OAP
	Voie existante élargie
	Création d'un mail piétonnier
	Equipements publics
	Secteur a vocation d'habitat dans un principe de mixité sociale dont la hauteur des constructions sera limitée à R+7
	Secteur a vocation d'habitat dans un principe de mixité sociale dont la hauteur des constructions sera limitée à R+3+Combles et permettant une emprise au sol de 50 %
	Secteur de densité permettant une emprise au sol de 80%
	Rénovation / démolition du Marché
	Secteur a vocation d'activité commerciale et d'habitat
	Secteur a vocation d'habitat et/ou d'équipement public dans un principe de mixité sociale